



Commission
européenne

SOUTENIR LA TRANSPARENCE DES COMPÉTENCES ET DES QUALIFICATIONS

Les titres certifiés numériquement

La transition des titres en version papier vers des titres certifiés numériquement constitue un pas important pour rendre les compétences et les qualifications plus transparentes et plus compréhensibles. Grâce aux titres signés numériquement, les résultats d'apprentissage peuvent être répertoriés de manière plus efficace et plus sécurisée, notamment pour les qualifications (diplôme, ou formation professionnelle), les apprentissages ou les certificats de participation. Comme annoncé dans le plan d'action en matière d'éducation numérique, la Commission a entamé des travaux visant à créer un cadre européen pour la délivrance de titres certifiés numériquement. Ce cadre, qui comprend une série d'outils numériques, ainsi que les normes liées à l'enregistrement des acquis pédagogiques, sera mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle version d'Europass.

Qu'est-ce qu'un titre certifié numériquement?

Un titre certifié numériquement est une **déclaration qui prouve les résultats d'apprentissage** d'un individu. Ces titres sont généralement utilisés pour justifier de ses qualifications pour un emploi, des placements dans des universités, et dans d'autres contextes. Au sein de l'Union européenne, les titres signés numériquement constituent des équivalents juridiques aux certificats papier.

Les titres signés numériquement sur Europass seront **infalsifiables** et comprendront cinq éléments:

Informations sur les
résultats d'apprentissage
représentés par le titre

Informations sur
l'organisme certificateur



Une représentation visuelle
des résultats afin qu'ils
puissent être visualisés sur
tout appareil ou médium

Une signature numérique
respectant le règlement sur
l'identification électronique
(sceau électronique)

Informations sur
la personne ayant
obtenu le titre

Utilisations

Comment la Commission européenne soutient-elle les titres certifiés numériquement?

La Commission européenne soutiendra l'infrastructure européenne des titres numériques, une suite de logiciels, d'outils et de services gratuits qui aideront les citoyens et les organisations à:



Délivrer
des titres et les envoyer
à leur titulaire



Consigner
les titres de manière
sécurisée dans un portefeuille
en ligne ou hors ligne unique



Vérifier
si les titres sont
authentiques, valides et
délivrés par une organisation
accréditée



Partager
les informations sur le titre
avec toute autre personne ou
organisation en un clic

Avantages

Pourquoi utiliser les titres certifiés numériquement?

Les titres certifiés numériquement s'accompagnent d'un cortège d'avantages par rapport aux certificats papier, notamment:

- la réduction du fardeau administratif pour les citoyens, les organismes d'enseignement et de formation et les entreprises;
- la diminution de l'impact de la falsification de titres; et
- l'avancée vers des processus exempts de papier.



Commission
européenne

Autres avantages:



Pour les citoyens

- Améliorer la portabilité des qualifications et des compétences, notamment entre différents pays;
- Disposer et contrôler leurs propres titres; et
- Conserver des archives vérifiables des apprentissages tout au long de la vie.



Pour les organisations d'éducation et de formation

- Protéger la marque et la réputation des institutions en luttant contre les titres contrefaits;
- Éliminer la nécessité pour les employeurs de vérifier les qualifications une fois celles-ci émises; et
- Diminuer le coût de la délivrance de titres.



Pour les employeurs

- Automatiser la vérification de l'authenticité des titres; et
- Automatiser l'évaluation des compétences et des expériences attestées par les titres.

Commencer

Comment adopter des titres certifiés numériquement?

Participez au **programme d'adoption anticipée**, qui aide les institutions intéressées par la délivrance, la consignation et l'obtention de titres certifiés numériquement à mettre en œuvre le système. Actuellement, ce programme propose une aide aux:

- organismes d'enseignement comme les universités, les écoles et les centres de formation pour tester la délivrance de diplômes aux apprenants via Europass.

- sociétés informatiques qui conçoivent des systèmes d'information destinés aux étudiants, des systèmes de gestion de l'apprentissage, des systèmes de gestion des e-portfolios ou de ressources humaines afin de contribuer à l'interopérabilité avec les certifications numériques d'Europass.

Si votre organisation correspond à l'une de ces descriptions, contactez-nous par courriel à l'adresse EMPL-EUROPASS@ec.europa.eu pour fixer un rendez-vous.

Les citoyens pourront utiliser des titres numériques gratuitement et pourront bénéficier de la nouvelle version d'Europass à partir de janvier 2020.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les titres certifiés numériquement, consultez notre site Web:
<https://ec.europa.eu/futurium/europass>

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2019
© Union européenne, 2019

La réutilisation est autorisée à condition que la source soit dûment mentionnée.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est décrite dans la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toute utilisation ou reproduction de chacune des photos qui n'est pas la propriété de l'UE est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.



Office des publications

Marché unique
numérique